

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX**

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION**
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 23 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 16 septembre, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KAREN GREGOIRE, (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET).

Était absent excusé : M. MARC PÉRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. HERVE LAMACHERE.

DÉLIBÉRATION n° 2021/24

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour le programme Séniors en Vacances 2021

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que, par délibération D2019-10 en date du 14 mars 2019, il avait été approuvé le renouvellement de la signature d'une convention avec l'ANCV dans le cadre du programme « Séniors en Vacances ».

En 2020, au vu du contexte sanitaire et de l'impossibilité d'organiser des séjours, cette convention n'avait pas été renouvelée.

Pour l'année 2021, le tarif maximum des séjours est le suivant :

- 410 € TTC pour un séjour d'une durée de 8 jours/7nuits

Le montant de l'aide financière de l'ANCV pour ce séjour est de 160 €, ramenant le tarif à 242 € pour les personnes éligibles à l'aide, en fonction de leurs ressources.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cet engagement et de l'autoriser à signer la convention ANCV 2021 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De renouveler cet engagement et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention ANCV 2021 avec l'ensemble de ses annexes et tous les documents s'y rapportant.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle Godéas**



- Transmis le 28 SEP. 2021

- Affiché le

28 SEP. 2021